

L'ajournement

mentation du recrutement, de la formation et de la promotion des peuples autochtones et des membres de minorités visibles.

Le Programme des carrières du Grand Nord, le Programme national de perfectionnement des autochtones et le Programme de recrutement des membres des minorités visibles ont été prolongés jusqu'en 1993. Ces programmes sont une preuve tangible de l'appui du gouvernement.

L'établissement d'objectifs et la création de programmes spéciaux de ce genre prouvent bien que le meilleur moyen d'assurer l'équité en matière d'emploi est une approche globale, axée sur les résultats. Le nombre de membres des minorités visibles employés dans l'administration fédérale a augmenté sensiblement, car il est passé de 4 159 ou 1,7 p. 100 au 31 mars 1985 à 6 308, ou 2,8 p. 100 au 31 décembre 1988. Le nombre d'employés autoch-

tones est passé de 4 127, ou 1,5 p. 100, à 3 951, ou 1,7 p. 100 au cours de la même période malgré les changements survenus dans les services fournis dans les réserves.

Les objectifs qui avaient été fixés pour 1989-1991 à l'égard des peuples autochtones et des membres des minorités visibles seront relevés. Surtout, nous réussissons à offrir de meilleurs avantages et de meilleures perspectives d'emploi aux autochtones et aux minorités visibles, ce qui prouve de façon évidente la volonté de progrès du gouvernement.

Les députés et les Canadiens doivent continuer à lutter pour assurer à tous une participation égale dans la fonction publique du Canada.

M. le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc jusqu'à demain, à 10 heures.

(La séance est levée à 18 h 15.)